

***DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021 - 4eme partie***

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 36 extensions à AINVELLE, ALAINCOURT, ANDELARRE, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BUSSIERES, CHAMPEY, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHENEBIER, COISEVAUX, COMBEAUFONTAINE, CORBENAY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ECHENOZ-LA-MELINE, ECROMAGNY, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, FRESSE, FROIDECONCHE, GY, HAUTEVELLE, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MALBOUHANS, ANDREVILLARS, MONTDORE, MONTESSAUX, NOROY-LE-BOURG, ORMOY, PASSAVANT-LA-ROCHERE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAULX, VELORCEY, VILLERS-LES-LUXEUIL.
- 1 aménagement esthétique à HERICOURT.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 4 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes CITERS, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, LUZE, VORAY-SUR-L'OGNON.
- 19 Extensions à AMONCOURT, BOURBEVELLE, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, JASNEY, MEURCOURT, OPPENANS, VANDELANS, VELET, ANDELARRE, BUSSIERES, COMBEAUFONTAINE, ECHENOZ-LA-MELINE, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, GY, HAUTEVELLE, MANDREVILLARS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, VILLERS-LES-LUXEUIL.
- 32 renforcements à AMANCE, CHAUMERCENNE, COLOMBE-LES-VESOUL, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FAVERNEY, FONTAINE-LES-LUXEUIL, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRATTERY, GRAY, HERICOURT, MONTBOILLON, MOTÉY-BESUCHE, PIN, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE, SAULX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SELLES, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VORAY-SUR-L'OGNON, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, SORNAY, VOUGECOURT, VANDELANS, AROZ, CHAUVIREY-LE-CHATEL, GY, SAULNOT.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 43 opérations à AMANCE, CHAUMERCENNE, COLOMBE-LES-VESOUL, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAVERNEY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FONTAINE-LES-LUXEUIL, GRATTERY, GRAY, HERICOURT, MOTÉY-BESUCHE, PIN, ROMAINE (LA), RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROYE, SAULX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SELLES, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VORAY-SUR-L'OGNON, SORNAY, VOUGECOURT, BOULOT, COISEVAUX, FRAHIER-ET-CHATEBIER, ANCIER, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MANDREVILLARS, BUSSIERES, COMBEAUFONTAINE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, VELORCEY, NOROY-LE-BOURG, MAGNY-VERNOIS, MONTESSAUX, PESMES, NOIDANS LE FERROUX, VANDELANS, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE.

***DELIBERATION N°2 – Marché de travaux AC46***

Le Bureau syndical approuve le dossier de consultation des entreprises ainsi que l'estimation des travaux. Il autorise Monsieur le Président à lancer la consultation proposée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et charge Monsieur le Président, d'une part, de la signature des accords-cadres avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenues et d'autre part, du lancement des consultations, de la détermination des mieux-disants et de la signature des marchés subséquents.

***DELIBERATION N°3 – Avenant Convention HSN \_Enedis\_ SIED70***

Le Bureau syndical approuve le transfert de la convention tripartite signée avec HSN et Enedis, de HSN à la société Haute-Saône Fibre à compter du 1er juillet 2021, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

#### ***DELIBERATION N°4 – Créations de poste***

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création des trois postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet, afin d'assurer les missions de secrétaire technique étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
- Un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
- Un poste de technicien territorial à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

#### ***DELIBERATION N°5 – Transfert compétence GNV Vesoul***

Le Bureau syndical émet un avis favorable au transfert de la compétence « Création et exploitation de stations de Gaz naturel Véhicule (GNV) » de la ville de Vesoul au SIED 70.

#### ***DELIBERATION N°6 – Transfert compétence chaufferie bois Gevigney & Mercey***

Un avis favorable est émis par le Bureau syndical concernant le transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de Gevigney et Mercey, étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant.

#### ***DELIBERATION N°7– SEML\_Projet PV LABERGEMENT les SEURRE***

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création de la SAS « Le parc des Grandes Terres » et à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

#### ***DELIBERATION N° 8 – SEML\_Projet PV POISEUL LA GRANGE***

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » et à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

#### ***DELIBERATION N° 9 – SIED70\_Projet PV COURCHATON***

Un avis favorable est émis par le Bureau syndical pour la création de la SAS « Le parc les Roches Bleues » et à la participation du SIED 70 à cette société.

#### ***DELIBERATION N° 10 – SEML\_Projet PV COURCHATON***

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à la SAS « Le parc les Roches Bleues ».

#### ***DELIBERATION N° 11 – DOB 2022***

Le Bureau syndical approuve les orientations budgétaires 2022.

#### ***DELIBERATION N° 12 – Décisions modificatives***

Les décisions modificatives présentées par Monsieur le Président sont approuvées par le Bureau syndical qui charge Monsieur le Président de les soumettre à l'approbation du prochain Comité syndical.

#### ***DELIBERATION N° 13 – Chaufferie de Vesoul Récupération TVA***

Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de solliciter le remboursement du crédit de TVA du budget de la chaufferie de Vesoul auprès du service compétent.

#### ***DELIBERATION N° 14 – Maintenance éclairage public***

La stratégie de déploiement du service de maintenance d'éclairage public est validée par le Bureau syndical qui approuve le tarif indiqué pour une adhésion de communes, où le SIED 70 perçoit la TCFE, au

service avant le 30 juin 2022 et qui charge Monsieur le Président de solliciter les communes concernées pour une adhésion à ce futur service.

***DELIBERATION N° 15 – IRVE charge rapide***

Le Bureau syndical valide le nouveau déploiement de 10 bornes de charge rapide et autorise Monsieur le Président à solliciter les aides correspondantes, les transferts de compétence nécessaires et à signer les conventions d'occupation ou tout autre document à intervenir sur ce dossier afin de mener à bien le déploiement de ces bornes.

***DELIBERATION N° 16 – Convention MNVS CPIE***

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à conventionner avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Vallée de l'Ognon et à La Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS) afin de proposer deux interventions pédagogiques aux participants du Concours Écoloustics 2021-2022.

\*\*\*\*\*